

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un mars, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 15 mars 2022

PRESENTS :

ARTHEMISE Fabienne, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT David, Pierrick, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GRIMAUT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, L'HEVEDER Jérôme, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MOIGNE Christine, LEVY Christelle, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, VITEL Fabien

ABSENTS :

- BENOIT Jean-François donne pouvoir à BREXEL Pierrick,
- GILLARD Nadine donne pouvoir à LE MOIGNE Christine,
- LE MAUX Thierry donne pouvoir à FORTIN Céline,
- LINTANF Goulven donne pouvoir à RICHEUX Laëtitia,
- PECHA Virginie donne pouvoir à GOUEZIN Alain,
- URVOY Laurence donne pouvoir à VITEL Fabien.
- LAVENU DE NAVERAN.

SECRETAIRE DE SEANCE : JEGU Josianne

Délibération n°2022-023

Membres en exercice : 35 – Présents : 28 - Absents : 7 – Pouvoirs : 6

AFFAIRES CIVILES ESPACE FRANCE SERVICES - LABELLISATION
--

Le Président de la République a décidé le 25 avril 2019 la mise en place d'un réseau France Services pour accompagner les concitoyens dans leurs démarches administratives du quotidien. Ces Espaces France Service sont le relais

- Des 6 partenaires nationaux : CPAM, CAF, MSA, CARSAT, Pole Emploi, La Poste,
- Des services de l'état : ministère de l'Intérieur/Préfecture, Ministère des Finances/DDFIP, Ministère de la Justice/CDAD22Autres partenariats,
- Des autres services au public en adéquation avec les besoins du territoire.

Pour stabiliser les conditions de financement du réseau France Services, chaque structure labellisée bénéficie d'une subvention de 30 000 euros par an, prise en charge pour moitié par l'Agence nationale de la cohésion des territoires et l'autre moitié par un fonds interpartenaires. Les dépenses liées à la formation des agents, à l'animation du réseau et au déploiement des outils informatiques sont prises en charge par le programme France Services de l'ANCT et son partenaire la Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts.

Afin de pouvoir être labellisées France Services, les structures doivent respecter la charte nationale d'engagement France Services, qui impose notamment un socle de services minimal (24h d'ouverture au public sur 5 jours) et des exigences en matière de formation des agents polyvalents, des critères d'équipement et d'aménagement des espaces et un reporting des activités pour cette structure.

La Ville de Lamballe-Armor décide de s'inscrire dans ce réseau et de créer un Espace France services qui sera déployé sur les communes de La Poterie, Saint-Aaron et Planguenoual. Un dossier de demande de labellisation sera déposé courant mars 2022 auprès de la Préfecture des Côtes d'Armor pour une labellisation en juillet 2022.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- AUTORISE à déposer un dossier de demande de labellisation,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Abstention : 3 – Mme LE BOUCHER. MM. BERNU. M'BAREK.

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

29 MAR. 2022

Philippe HERCOUET

Maire de Lamballe-Armor

